CHS-CT de Seine-Maritime, le 24 avril 2018

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le gouvernement a lancé une nouvelle offensive contre le Service Public, contre le statut de la Fonction Publique et contre les fonctionnaires.
Les annonces du Premier Ministre à l'issue du premier Comité Interministériel de la transformation publique le 1er février dernier, préparent des décisions douloureuses qui ne seront pas sans conséquences sur les conditions de vie et de travail des agents des Ministères Economiques et Financiers, déjà mises à mal par les incessantes réformes et restructurations qu'ils subissent depuis des années.

A Bercy comme dans les autres administrations, il sera demandé
- d'amplifier la rémunération au mérite,
- de recourir aux contractuels en lieu et place des emplois de titulaires,
- d'organiser la mobilité forcée dans la Fonction Publique avec des plans de départ « volontaire»,
- d'attaquer le dialogue social en faisant disparaître les CHSCT, sur le modèle de la Loi travail.

Ces annonces anxiogènes -avant même leurs mises en œuvre-, contribuent à l'accentuation de la dégradation des conditions de travail des agents.
Les conclusions et les propositions du Comité Action publique (CAP 2022) qui devraient intervenir très bientôt le seront tout autant :
- suppressions de plus de 50 000 emplois dans la Fonction Publique de l'État,
- économies de 4 milliards d'Euros de dépenses publiques,
- abandon de pans entiers de missions en les déléguant ou les transférant au privé.

L'avenir du CHSCT-M et du réseau des CHSCT, est clairement posé dans le document d'orientation pour la concertation intitulé « refonder le contrat social avec les agents publics ».
Ce qui est menacé, c'est l'avenir même de la politique ministérielle Santé, Sécurité et Conditions de Travail à laquelle nous sommes particulièrement attachés.
Politique ministérielle, fruit d'échanges dans les instances de concertation que sont les CHSCT.

Pour Solidaires Finances, les orientations gouvernementales sont inacceptables, si nous n'arrivons pas collectivement à les infléchir.

Les CHSCT doivent demeurer des instances où l'on débat de l'amélioration des conditions de vie au travail des agents, <u>séparées</u> des comités techniques.

S'agissant des administrations représentées au CHSCT-76, nous demandons régulièrement, mais en vain, aux directeurs de communiquer le plus tôt possible aux agents et à leurs représentants, les projets de restructurations qu'ils ont proposés à leurs administrations centrales.

La non-connaissance de ces projets est anxiogène et ces restructurations ajoutées à celles déjà intervenues, aggraveront les conditions de travail des agents.

En toute transparence, les collègues qui assurent leurs missions de service public, ont droit à cette information.